



© Bardinal Consultant

UNITÉ PAYSAGÈRE



28 • LES MARAIS DES BAUX



© Bardinal Consultant

L'étang de la Gravière, Arles

CHIFFRES CLÉS

Dimensions : 19 km d'est en ouest et 3,5 km du nord au sud.

Altitude maximale : 96 m au bois de Chambremont

Altitude minimale : 0 m au marais du Petit Clar (Arles)

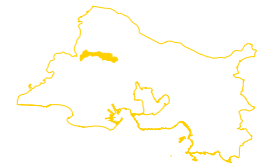
Superficie : 51 km²

Population : 0 habitant*

Relief : dépression

Communes : aucune (1)

L'IDENTITÉ DE l'unité paysagère



Les milieux humides dans le département des Bouches-du-Rhône sont loin d'être des exceptions. Parmi ces milieux figurent les grands espaces emblématiques de la Camargue, l'étang de Berre et d'autres plus discrets comme les étangs d'Istres et de Saint-Blaise et les Marais des Baux.

Le travail d'actualisation de l'atlas des paysages de 2006 a engagé une relecture des limites des unités paysagères. Ce travail a reconsidéré la spécificité de certains paysages et des enjeux qu'ils portent pour en faire une unité paysagère à part entière. Les marais des Baux sont de ceux là.

Les distinguer au travers d'une unité paysagère est une manière de faire valoir leurs particularités écologiques mais c'est aussi mettre en valeur l'ingéniosité des hommes dans leur appropriation du territoire.

Ces marais sont nés d'un relief en cuvette et de la difficulté des eaux de surface à s'évacuer naturellement. Les Marais des Baux sont séparés de la plaine de la Crau par un rebord calcaire. Partiellement fermée vers l'ouest, en direction du Rhône, par les collines des Cordes et de Montmajour, cette cuvette correspond naturellement à un vaste étang permanent ou saisonnier. Après de multiples opérations de drainage, elle n'a été totalement asséchée qu'au début du XX^e siècle. Au nord de la zone, une série d'échines rocheuses la sépare des piémonts des Alpilles.

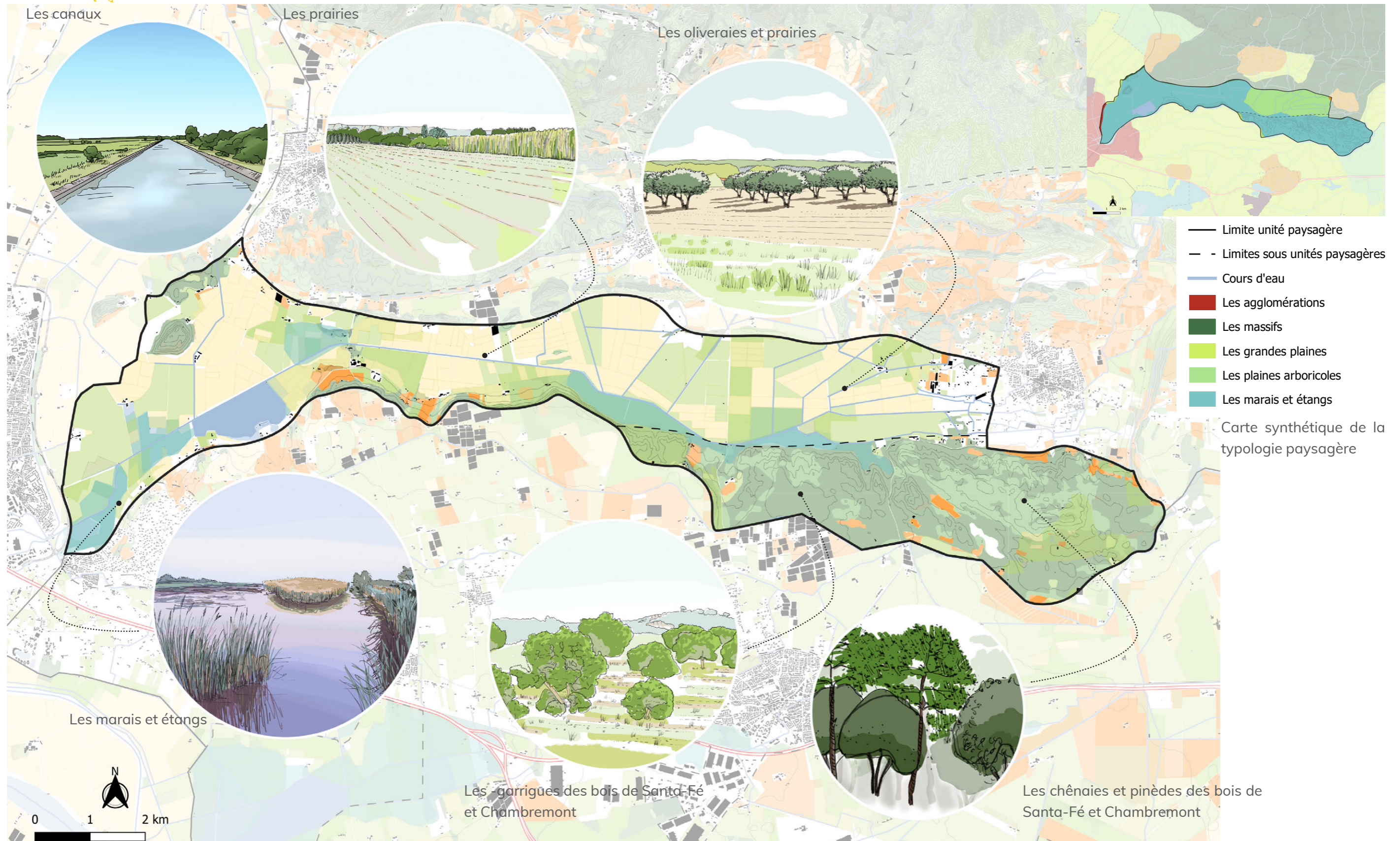
L'unité paysagère se termine à l'est par de petits reliefs calcaires recouverts de garrigue et de chênes verts, cortèges représentatifs de la végétation sèche méditerranéenne. Les bois de Santa-Fé et Chambremont contrastent avec les paysages de zones humides de l'ouest de l'unité paysagère. Ils sont des domaines privés de chasse.

Les paysages xériques de garrigue rase, de chênaie verte et de pins à l'est, de prairies, de champs de céréales et de rizières à l'ouest forment l'avant-plan des Alpilles.

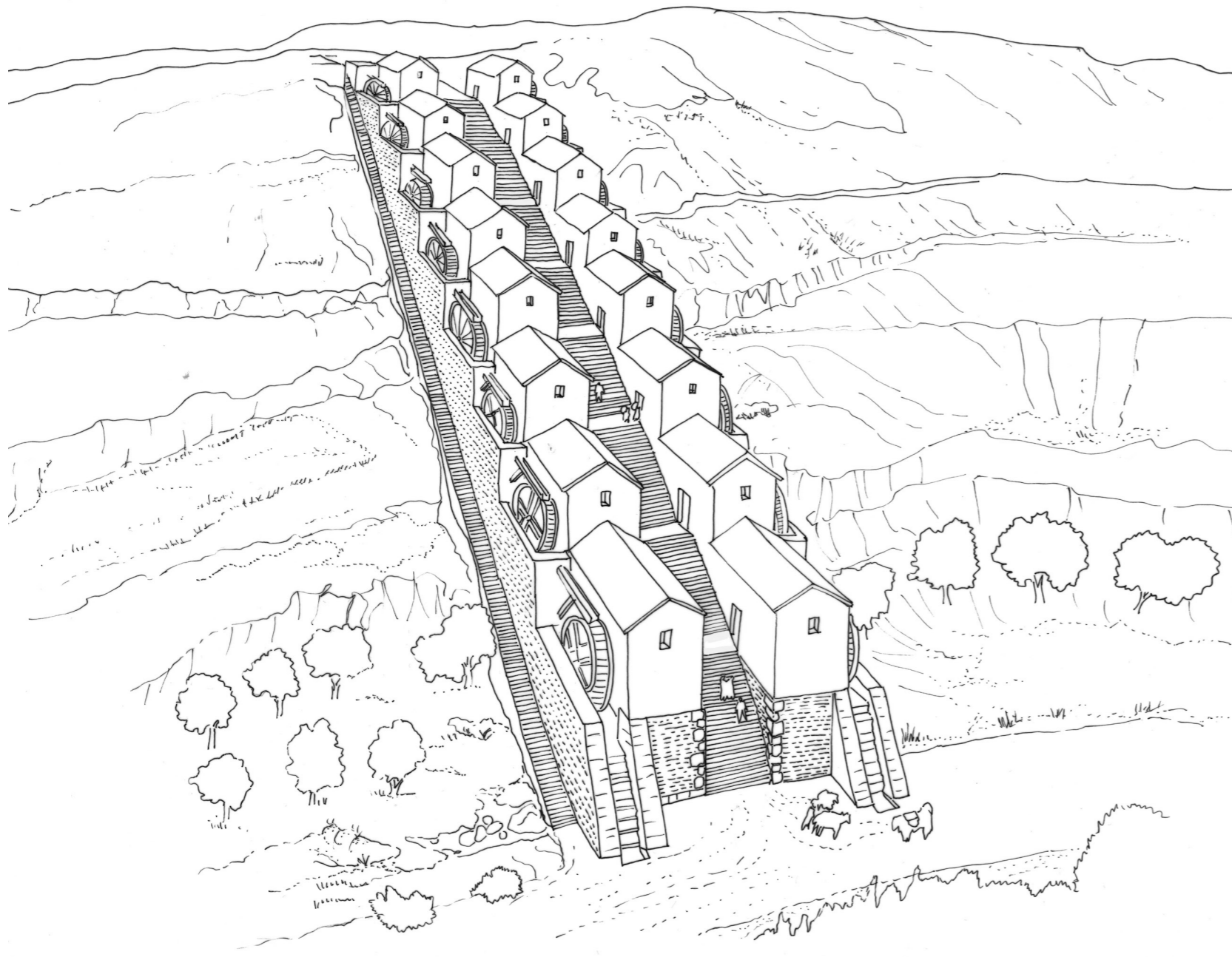
* source INSEE dec. 2020 (1) Partiellement : Arles, Fontvieille, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Paradou et Saint-Martin-de-Crau.



LES PAYSAGES DE l'unité paysagère



Cartographie : Signes Paysages



Les moulins de Barbegal - croquis Signes Paysages



Les bleus et verts des eaux des canaux et des marais ; les verts et les gris de la garrigue et des chênaies vertes ; les verts tendres puis les blonds des cultures céréalières ; les verts des prairies et l'argenté des oliveraies.

LES PREMIÈRES impressions



Derrière l'impression d'une certaine homogénéité, les Marais des Baux cachent une opposition. Ils sont le résultat d'une forte anthropisation et pourtant l'occupation humaine y est quasi inexistante.

En effet, il n'existe pas de village ni même de hameau. Les formes d'habitat sont celles de mas isolés répartis sur leurs lieux d'exploitation, installés sur des micro-reliefs. Barbegal, Les Pradelles, le mas d'Agard, de la Mérindolle, du Castellet ou encore la Coste Haute sont quelques-unes de ces habitations, certaines de très belles factures, témoignages d'une prospérité passée. Les villages de Mouriès, du Paradou et de Maussane-les-Alpilles sont extérieurs à l'unité paysagère.

Ces terres sont l'expression de l'ingéniosité de l'Homme, pour faire des conditions difficiles de terres marécageuses, voire inhospitalières, un atout.

Les paysages des Marais des Baux illustrent comment l'Homme a su tirer profit de l'eau, pour rendre des terres cultivables. L'énergie hydraulique est par ailleurs exploitée par l'Homme sur le territoire depuis l'Antiquité. En effet à l'époque romaine, Arles était une ville prospère et dynamique. Pour nourrir sa population, il fallait produire de la farine en quantité suffisante. Un système de meunerie hydraulique a été construit en piémont des Alpilles : les moulins de Barbegal. Cet ensemble est considéré comme "*la plus grande concentration connue de puissance mécanique du monde antique**" et reconnu par un classement au titre des Monuments Historiques depuis 1886. Il n'en reste aujourd'hui que des vestiges mais ils donnent la mesure de la complexité de l'ouvrage.

À partir du XVII^e siècle des canaux ont été construits pour assécher les terres et les mettre en culture. Le dernier à être mis en service est le canal de la vallée des Baux en 1914.

*source : fiche monumentum "Aqueduc de Barbegal".

LES PREMIÈRES impressions

Les Marais des Baux sont actuellement presque entièrement exploités.

Les superficies marécageuses, maintenant très restreintes (moins de 500 hectares), sont occupées par des prés palustres. Les cultures de céréales, d'oléagineuses se partagent une grande partie du territoire avec les prairies permanentes mais quelques parcelles sont cultivées avec de la vigne. À l'ouest, les rizières prennent place autour de l'étang de la Gravière. À l'est, au cœur des bois de Chambremont, se trouvent des oliveraies, rappels des paysages de piémont des Alpilles.

Tandis que les étendues de prairies et de cultures pourraient laisser imaginer des espaces ouverts aux vues dégagées, les paysages sont cloisonnés par les cordons végétaux qui accompagnent les canaux et fossés.

L'unité paysagère est bordée au nord par un chapelet de petites éminences calcaires aux sommets aplanis qui s'étendent vers la vallée du Rhône et referment l'unité paysagère.

L'unité paysagère des Marais des Baux s'exprime dans une palette de couleurs allant des blancs des calcaires jusqu'aux verts plus foncés des chesnaies en passant par toute une palette de bleus, de verts et de gris que rehaussent les blonds des cultures céréalières.

Les mas se signalent par la silhouette de leurs arbres ; le port magistral du platane s'associe à la pointe du cyprès qui se dresse vers le ciel. Leurs entrées se marquent, pour certains, d'alignements remarquables.

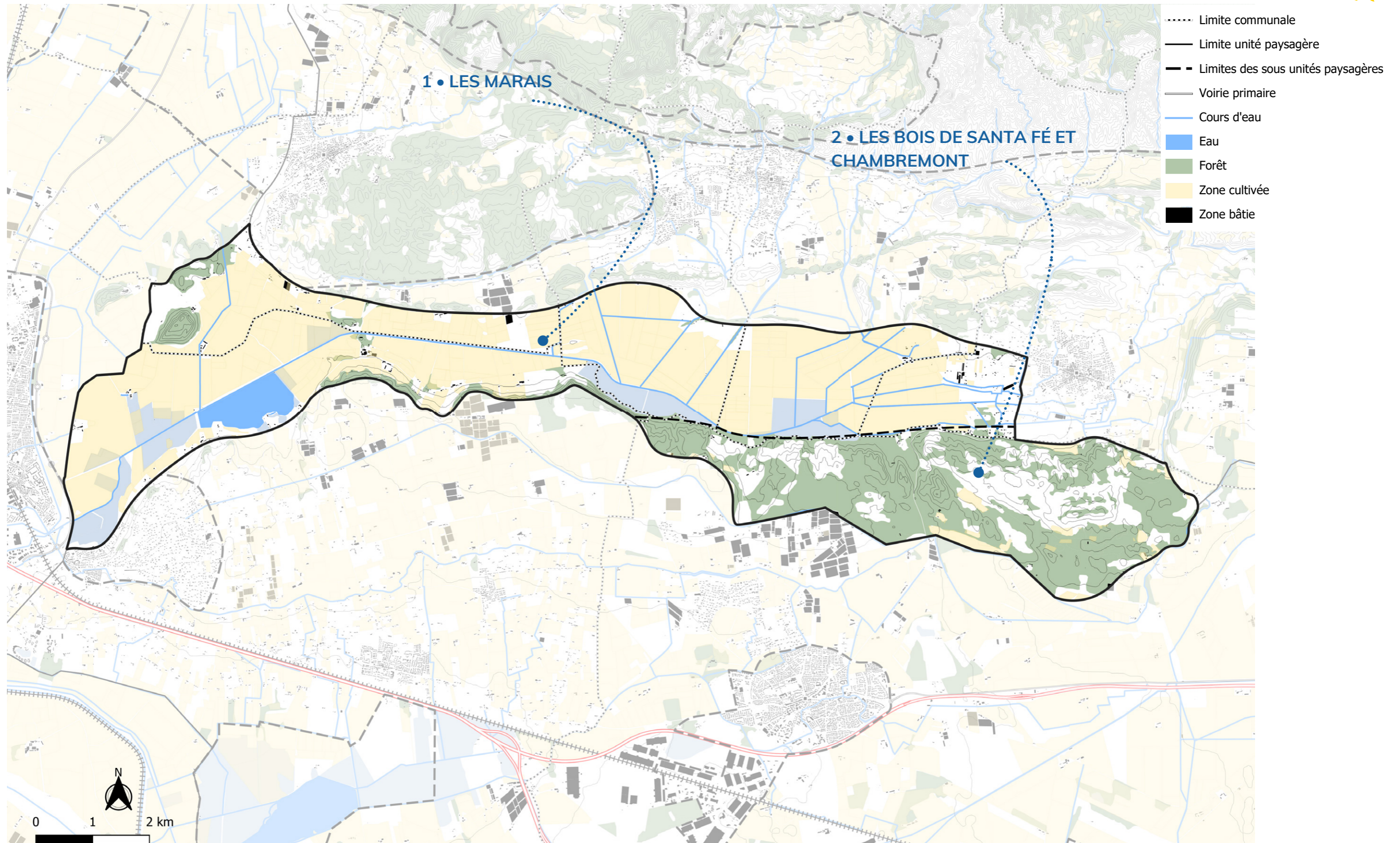
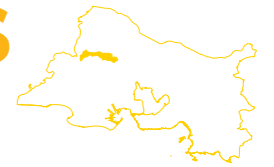
Les canaux bordés de végétation, les rangées d'arbres des entrées des domaines composent un paysage linéaire, qui se retrouve dans les alignements des oliveraies.



© Bardinal Consultant

Les marais du Grand Clar et le domaine de Lèbre, Arles

LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : BD Topo 2019 - Cartographie : Signes Paysages.

LES SOUS-UNITÉS paysagères

Les textes en italique, sont repris de l'atlas réalisé en 2006 par l'agence Architecture Environnement Cordoléani.

Les sous-unités paysagères individualisent des paysages qui composent une unité paysagère et font valoir des spécificités au sein de l'unité.

Certains des textes ci-après sont issus de l'atlas de 2006 de différentes unités paysagères. Les bois de Santa-Fé et Chambremont n'y étaient pas décrits.

1 • LES MARAIS

Depuis longtemps asséchés, les marais sont séparés de la Crau par une ligne de reliefs peu élevés mais très présents dans le paysage, la Costière de Crau, et adossés aux collines de Maussane. Peu perçue dans le paysage car écrasée par la présence des Alpilles, cette cuesta calcaire est le seul relief d'importance. Le plan caillouteux de Crau se relève doucement, appuyé sur la crête de Chambremont qui borde le marais des Baux.

Les marais des Baux sont le domaine de cultures irriguées par le canal des Baux et d'autres canaux secondaires. Prés, maraîchage, puis rizières à l'extrême ouest, côtoient les oliviers des piémonts.

Villages et hameaux se nichent au nord. Le paysage ouvert est pittoresque. Il offre de larges panoramas sur l'adret du chaînon dominé par le château des Baux.*

* Les villages sont extérieurs au périmètre de l'unité paysagère.

2 • LE BOIS DE SANTA FÉ ET CHAMBREMONT

Les bois de Santa Fé et de Chambremont sont délimités au sud par la Costière de la Crau, le canal de la Haute Crau et au nord par la plaine de Mouriès.

Ce secteur contraste avec la Crau, ancien delta de la Durance, la plaine de Mouriès, toutes deux cultivées et très ouvertes et l'ensemble de marais à l'ouest. Le sol calcaire de ces bois permet le développement d'une garrigue fermée qui sur certaines zones est mêlée à de la pinède*.

* source : Étude des marais des Baux - Persée



Les marais du Petit Clar



Le bois de Chambremont



Un bassin entre les Alpilles et la Crau, en arrière-plan l'abbaye de Montmajour adossée aux Alpilles



Le bâti isolé du bassin



Le contraste de la végétation lacustre et sèche

LES STRUCTURES paysagères



UN PAYSAGE GÉOMORPHOLOGIQUE DE PETIT BASSIN

La dépression des marais des Baux, de forme oblongue, s'étire d'ouest en est sur 18 km environ. Elle est bordée, au sud, par la costière de la Crau, et au nord par un alignement de chaînons calcaires : les "tourets", que terminent à l'ouest les buttes de Montmajour et de Cordes.

Toutefois, cet alignement n'est pas continu et par intervalle la dépression rejoint le pied des Alpilles. Ce rebord recueille les eaux des Alpilles et quand les eaux ne peuvent pas se déverser naturellement dans le Rhône plus élevé, elles s'écoulent le long d'une gouttière, peu prononcée, entre la Crau et le fleuve, jalonnée par les marais de Meyrannes, l'étang du Landre et l'étang du Galejon, jusqu'au golfe de Fos. Cette gouttière débute aux étangs de Clar et de la Gravière.

LE CONTRASTE ENTRE VÉGÉTATION SÈCHE ET DE PRÉS PALUSTRES

Les formations végétales de l'unité paysagère s'affirment dans un contraste entre les garrigues et forêts xériques des bois de Santa-Fé et Chambremont et les sols marécageux du bassin des Baux.

À l'est, les petits reliefs calcaires se couvrent d'une végétation typiquement méditerranéenne et au fur et à mesure que le relief s'infléchit vers l'ouest, l'eau est retenue dans une dépression.

La nature des sols est alors propice aux prairies lacustres. Les fourrages et quelques cultures céréalières sont les principales productions d'un terroir exploité et mis en valeur avec un système de canaux remarquable.

À l'ouest, au pied des collines de Cordes et Montmajour, profitant d'un point bas, les rizières se sont développées rejoignant les paysages d'eau des environs d'Arles.

UN BÂTI ISOLÉ

L'unité paysagère est très peu habitée. Seuls quelques mas et domaines ont trouvé leur place sur des petits îlots surélevés, les préservant des sols marécageux. De belles factures, comme le château de Barbegal, ils témoignent d'une prospérité passée.



FOCUS SUR LES milieux naturels

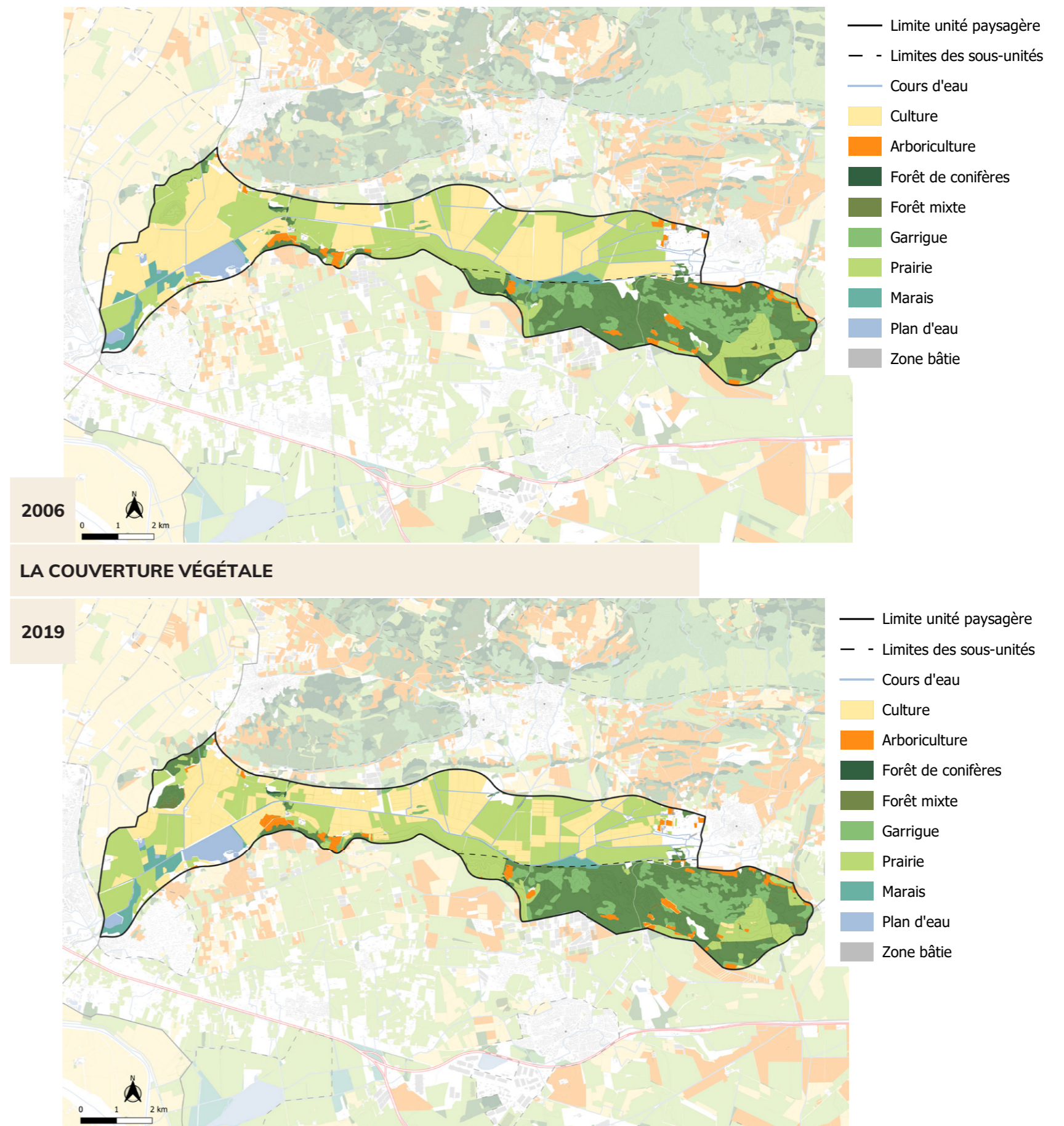
Les marais des Baux constituent de vastes entités marécageuses situées aux pieds des Alpilles. Cette zone est le témoin d'un complexe hydrologique étendu qui occupait autrefois toute la dépression de la vallée des Baux entre Mouriès et les collines de Sousteyran.

Asséché depuis des siècles, cet ensemble comprend aujourd'hui les zones humides des Quatre Platanes, le marais de l'Ilon, les anciens marais drainés de Figuerolles et du Grand Clar, quelques étangs et gravières ainsi que le marais du Petit Clar. Ce dernier présente l'originalité d'être saumâtre malgré l'éloignement de la mer.

Tous ces marais sont alimentés par les sources issues du réseau karstique des Alpilles et également par des résurgences d'eau froide ressortant de la nappe de la Crau, appelées des "laurons". La température de l'eau à la sortie des laurons est constante dans le cycle annuel, entre 16 et 17 degrés, ce qui permet de développer une flore tempérée fraîche. Au niveau des laurons, on observe ainsi un cortège de plantes rares sur le pourtour méditerranéen : fougère des marais (*Thelypteris palustris*), gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*) ou encore grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*). Certaines de ces plantes sont considérées comme étant des reliques glaciaires.

Enfin, ces marais sont également exceptionnels pour l'ensemble de la faune présente : 200 espèces d'oiseaux, 50 espèces de libellules, des castors, de nombreux papillons patrimoniaux amphibiens.... habitent les marais.

À titre d'exemple, a été découvert récemment une araignée à très fort enjeu de conservation, la *Dolomedes plantarius*.



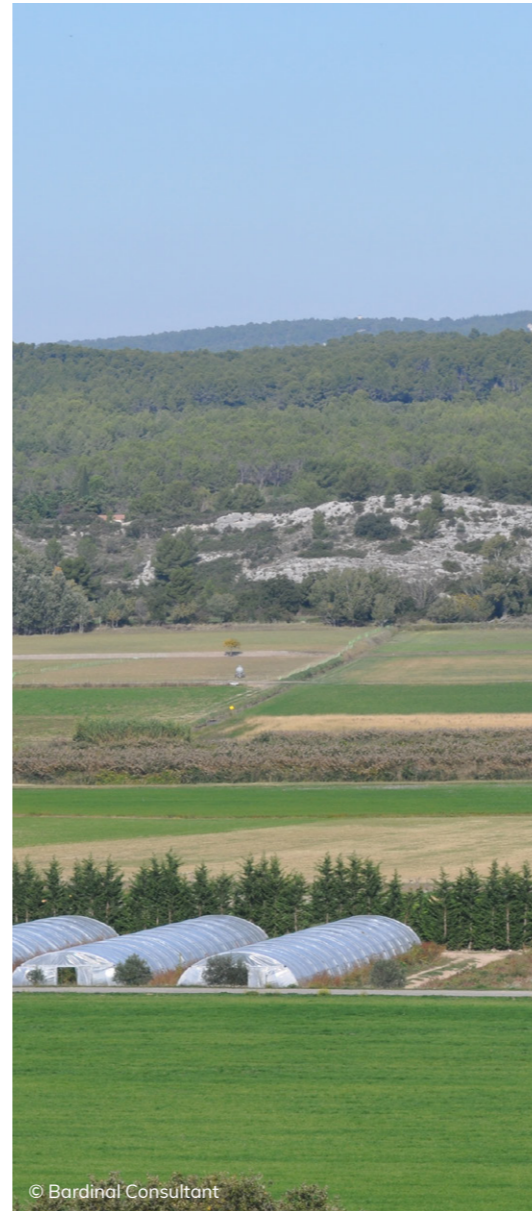
Sources : Occupation du sol 2014 - Centre de Ressources en Information Géographique en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE PACA) Registre parcellaire graphique 2019 (RPG) - L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages



Les anciens marais du Grand Clar et rizières



Les vestiges des moulins de Barbegal



Le développement des serres



L'envahissement par la Jussie des canaux

LES ATOUTS & fragilités



Les atouts et fragilités posent les bases des enjeux et des pistes d'actions. Il s'agit de mettre en avant tel composant de paysage ou telle structure dont les transformations pourraient porter atteinte à la qualité et à la valeur de l'unité paysagère.

LES ATOUTS

- ◆ Réservoir de biodiversité.
- ◆ Une faible empreinte urbaine.
- ◆ Un réseau de canaux essentiel à l'équilibre des milieux.
- ◆ Des vestiges archéologiques témoins d'une occupation ancienne mais aussi de savoir-faire uniques (les moulins de Barbegal).

LES FRAGILITÉS

- ◆ Celles associées aux milieux humides confrontés au changement climatique.
- ◆ Une pérennité des paysages dépendante d'un usage des sols et système de canaux essentiels à l'irrigation et à l'assèchement des terres.



LA CARTE DES infrastructures

L'unité paysagère est préservée de grandes infrastructures.

Aucune ligne Haute Tension ne traverse ses paysages, quant à la circulation, elle est limitée à quelques routes qui la traversent dans une orientation nord/sud.

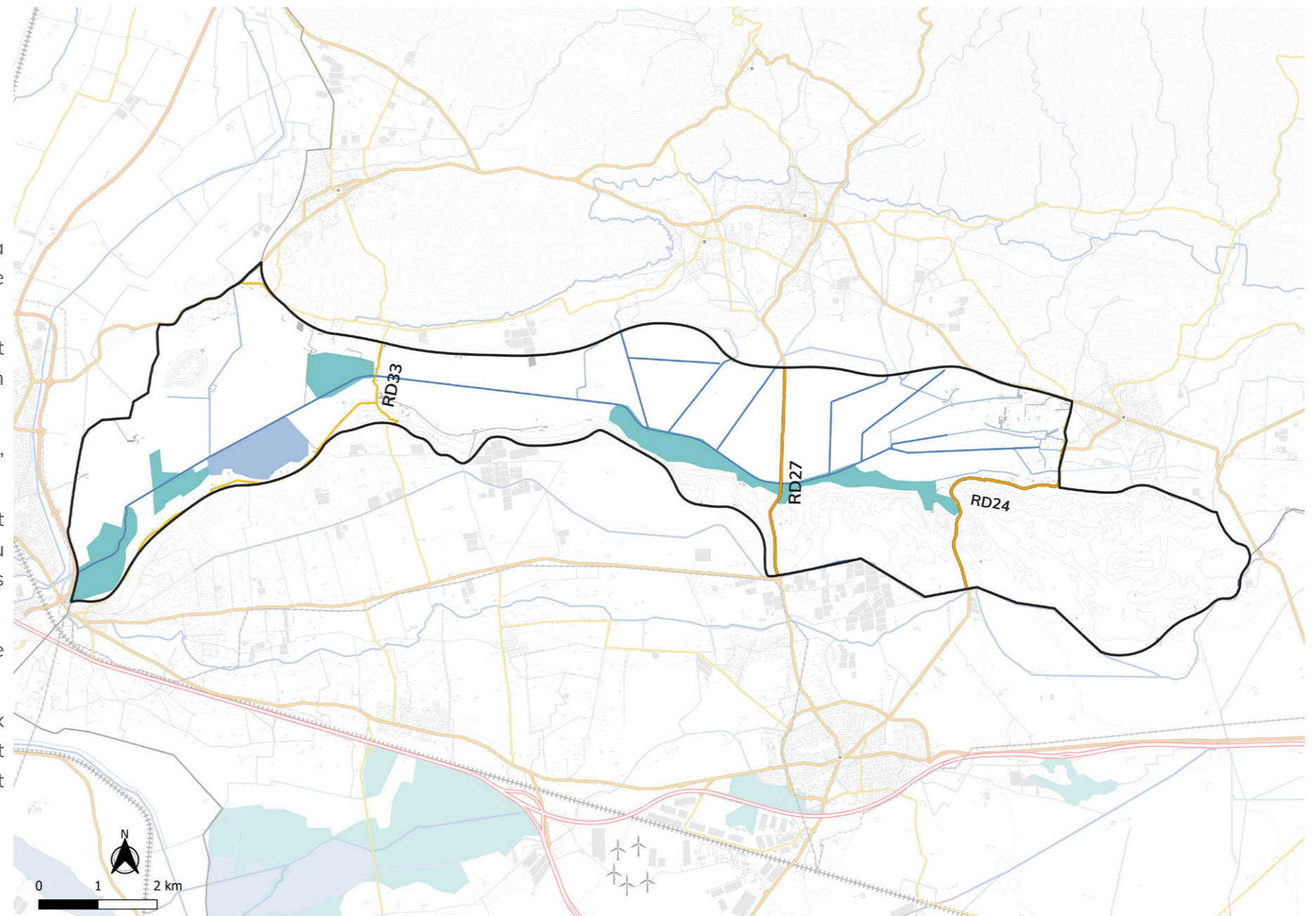
Les autres voies sont de simples chemins d'exploitation, le plus souvent en impasse qui aboutissent à un canal qu'on ne peut franchir ou à un mas.

Les vues sont souvent cadrées par de petits talus et la végétation, empêchant de réels dégagements visuels. Les voies sont étroites.

La RD27 circule en revanche sur des espaces plus ouverts et offrent des panoramas sur les lointains, au nord sur les Alpilles, ou sur la Crau avant d'avoir sa vue barrée par le canal de la Haute Crau en allant vers le sud.

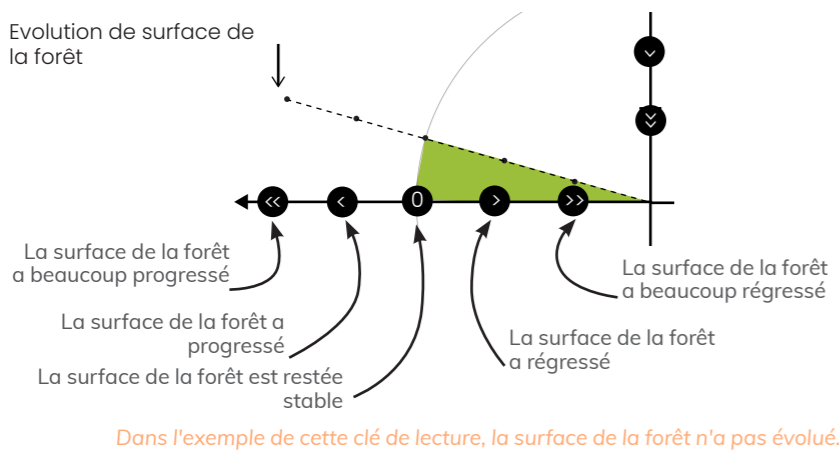
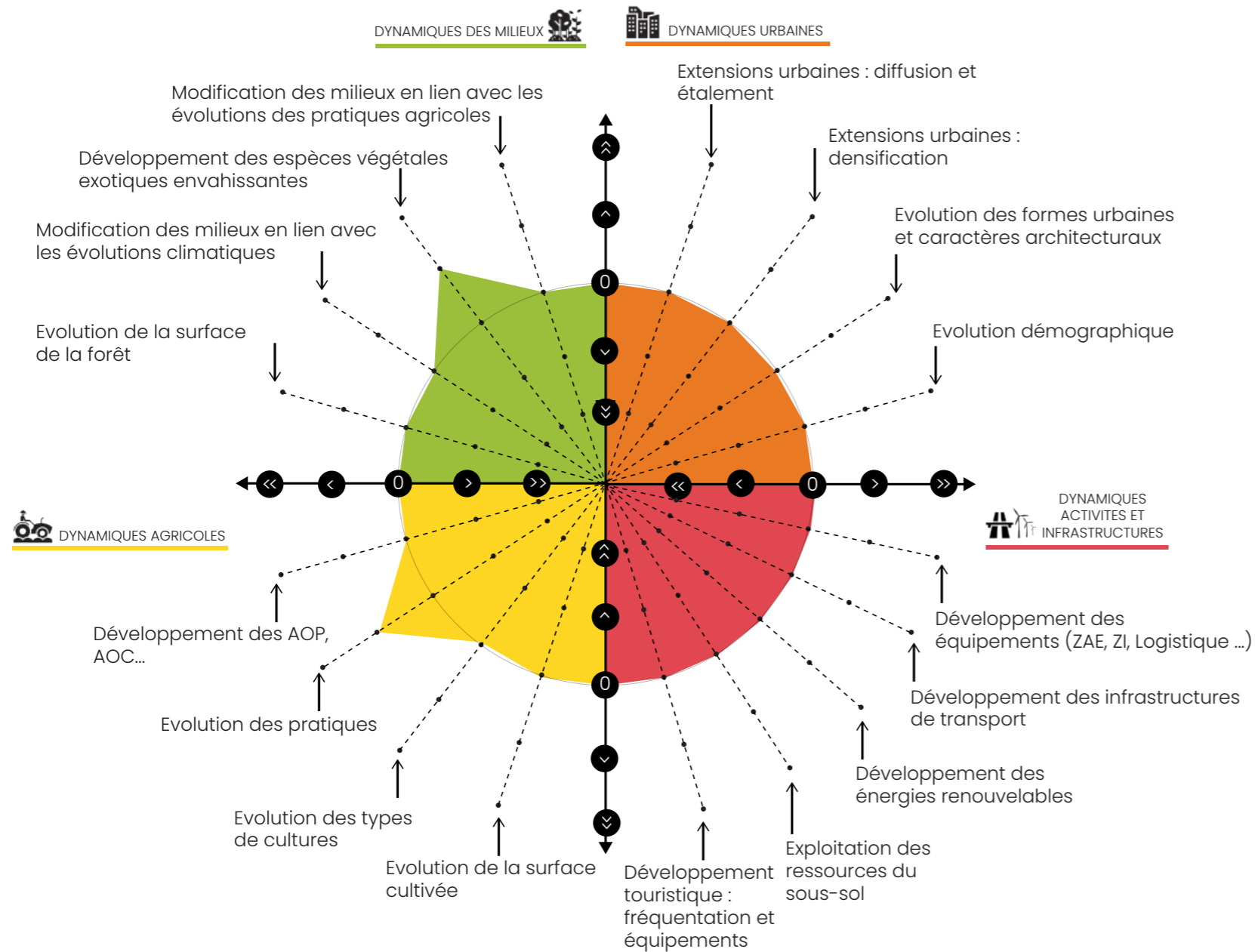
Chacune donne à découvrir les paysages agricoles de l'unité paysagère entre prairies et oliveraies.

En revanche, l'unité paysagère est maillée de tout un réseau de canaux et de fossés. Ouvrages d'irrigation ou d'amenée d'eau, ils ont construit les paysages de l'unité paysagère. Les cordons végétaux qui les suivent en révèlent la présence.



Sources : L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).
Cartographie : Signes Paysages

- Limite unité paysagère
- Cours d'eau
- Marais
- Plan d'eau
- Voirie secondaire
- Voirie tertiaire
- Canaux



CLÉ DE LECTURE •

Le graphique ci-dessus exprime les évolutions paysagères et urbaines de l'unité paysagère, entre 2006 et 2021.

Il rend compte d'une manière synthétique des évolutions que porte l'unité paysagère. Le gradient attribué à chaque item est le fruit d'observations de terrain, d'analyses cartographiques et de données. L'analyse est quantitative.

LES FACTEURS d'évolution



L'unité paysagère des Marais des Baux se caractérise par des paysages de chênaies, de garrigues, de cultures et de zones humides. L'urbanisation y est discrète.

C'est une unité paysagère qui a très peu évolué dans ses paysages. Les villages sont à l'extérieur ainsi leurs extensions urbaines n'ont pas atteint l'unité paysagère. Les documents d'urbanisme de chacune des communes conservent le statut de zones agricoles ou de zones naturelles à ces espaces.

Cependant la qualité des paysages tient dans la pérennité de l'activité agricole, l'entretien des canaux. Elle est aussi dépendante de ce que le changement climatique pourrait avoir comme conséquences.

LES FACTEURS D'ÉVOLUTION SONT AINSI :

- ◆ Les aléas climatiques et leurs conséquences.
- ◆ Le changement climatique et ses répercussions sur la ressource en eau.
- ◆ L'agriculture.
- ◆ Les périmètres de gestion et de protection.

L'exceptionnelle richesse de ses milieux naturels est reconnue par le label Unesco Réserve de Biosphère. Les Marais des Baux sont intégrés à la Réserve de Biosphère de Camargue depuis 2017. Ce label est un programme de reconnaissance de la richesse écologique d'un site et de sa valeur environnementale.

Une autre réserve, la Réserve Naturelle Régionale de l'Illon, a été créée en 2012. D'une surface de 175 hectares, elle est gérée par le Parc Naturel Régional des Alpilles.



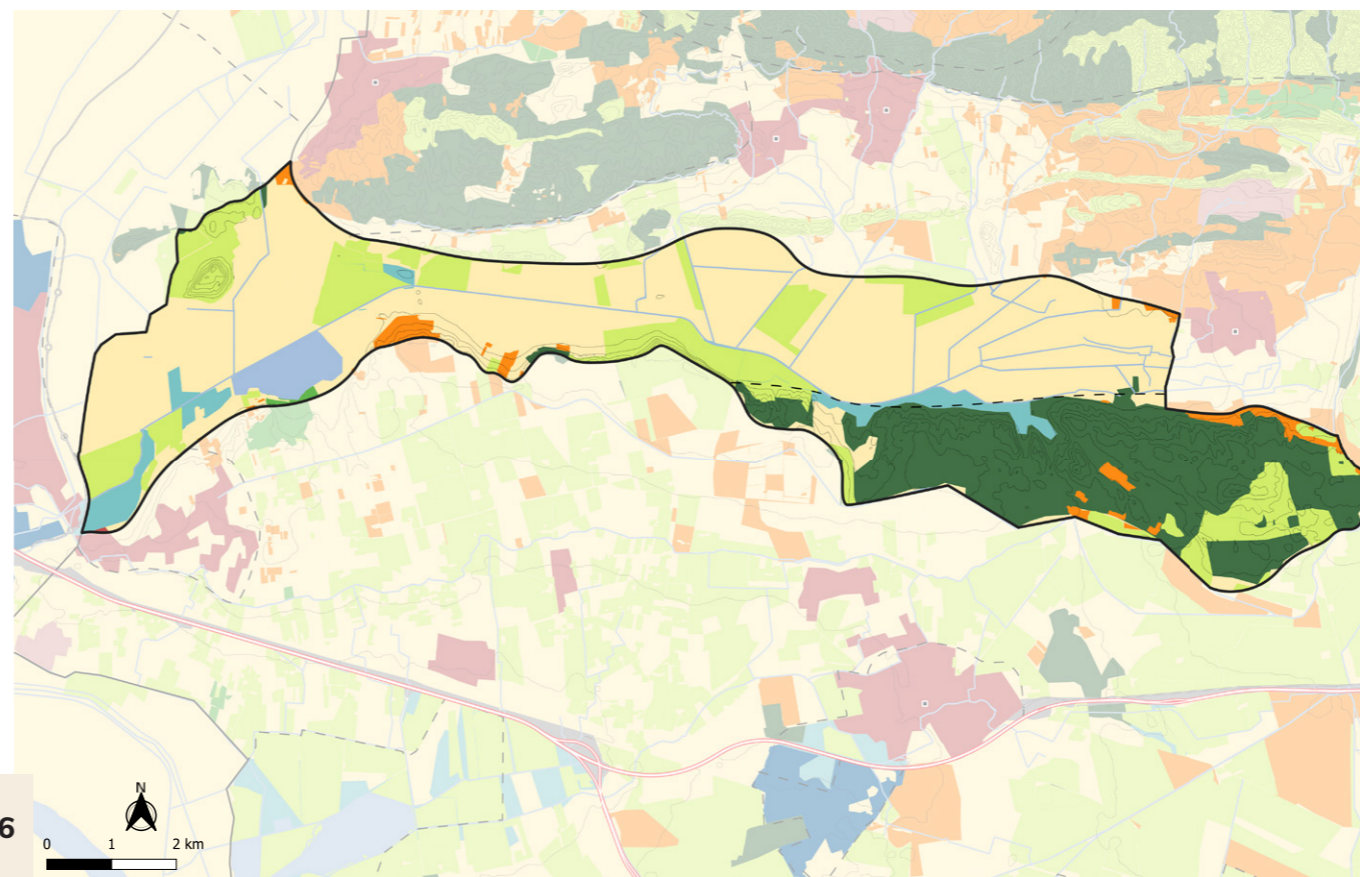
L'ÉVOLUTION DE l'occupation des sols

Les cartes ci-contre montrent une stabilité dans l'usage des sols et par conséquent des paysages.

Des surfaces en prairie se sont ajoutées (1) ainsi que quelques cultures arboricoles (2).

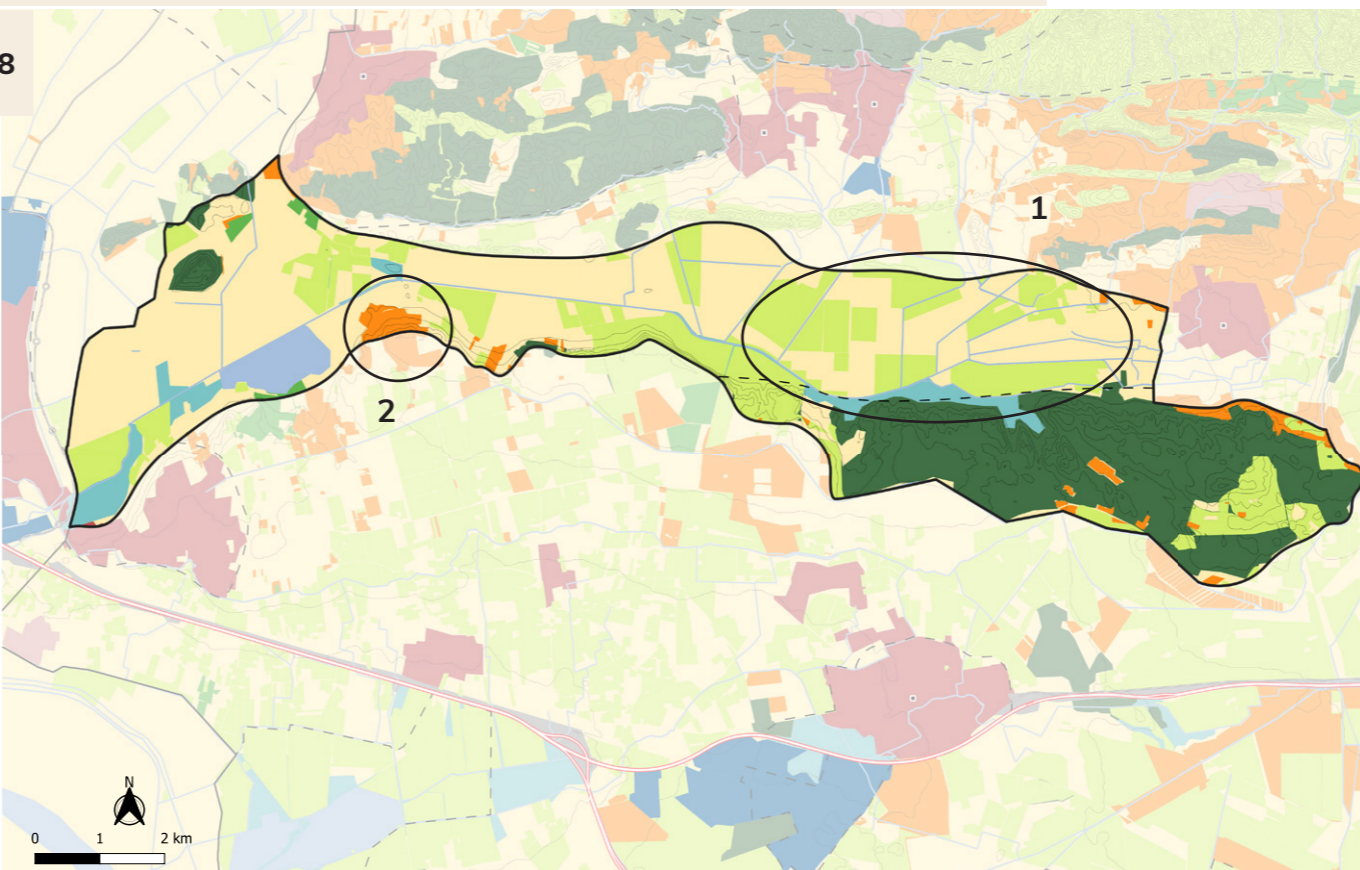
Ce sont là les évolutions les plus notables.

Elles montrent la répartition entre les zones forestières, regroupées à l'est, et les espaces cultivés qui couvrent la plus grande partie de l'unité paysagère.



2006

L'OCCUPATION DES SOLS



2018

- Limite unité paysagère
- - Limites des sous-unités
- Axe majeur
- Zone forestière
- Arboriculture
- Vignoble
- Pelouse, prairie, pâturage
- Zone cultivée
- Marais
- Cours et voie d'eau

- Limite unité paysagère
- - Limites des sous-unités
- Axe majeur
- Zone forestière
- Arboriculture
- Vignoble
- Pelouse, prairie, pâturage
- Zone cultivée
- Marais
- Cours et voie d'eau

Source : base Corine Land Cover 2006 et 2018, Registre Parcellaire Géographique 2010 et 2019. Cartographie : Signes Paysages



© Bardinal Consultant

Le Grand Barbegal



© Bardinal Consultant

L'aqueduc de la Haute Crau



© IGN

2006

**LA TRAME AGRICOLE MAINTENUE
ET APPARITION DE SERRFS**



© IGN

2019

LES DYNAMIQUES d'évolution



LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

L'agriculture •

L'analyse des cartes aériennes confirme une évolution très modérée entre 2006 et 2021, tout au plus l'apparition de nouveaux motifs comme des tunnels ou la disparition d'autres comme certaines haies.

LES DYNAMIQUES NATURELLES

Les seules évolutions sont celles du développement de la végétation dans ses cycles naturels. Les quelques oliveraies qui découpent les chênaies et garrigues sont maintenues.

Comme de nombreux endroits du département, des espèces considérées comme invasives ont colonisé quelques milieux avec une préférence pour les milieux humides. Dans les marais des Baux, le développement de la Jussie (*Ludwigia peploides*), par exemple, menace directement les espèces aquatiques et amphibiens autochtones.

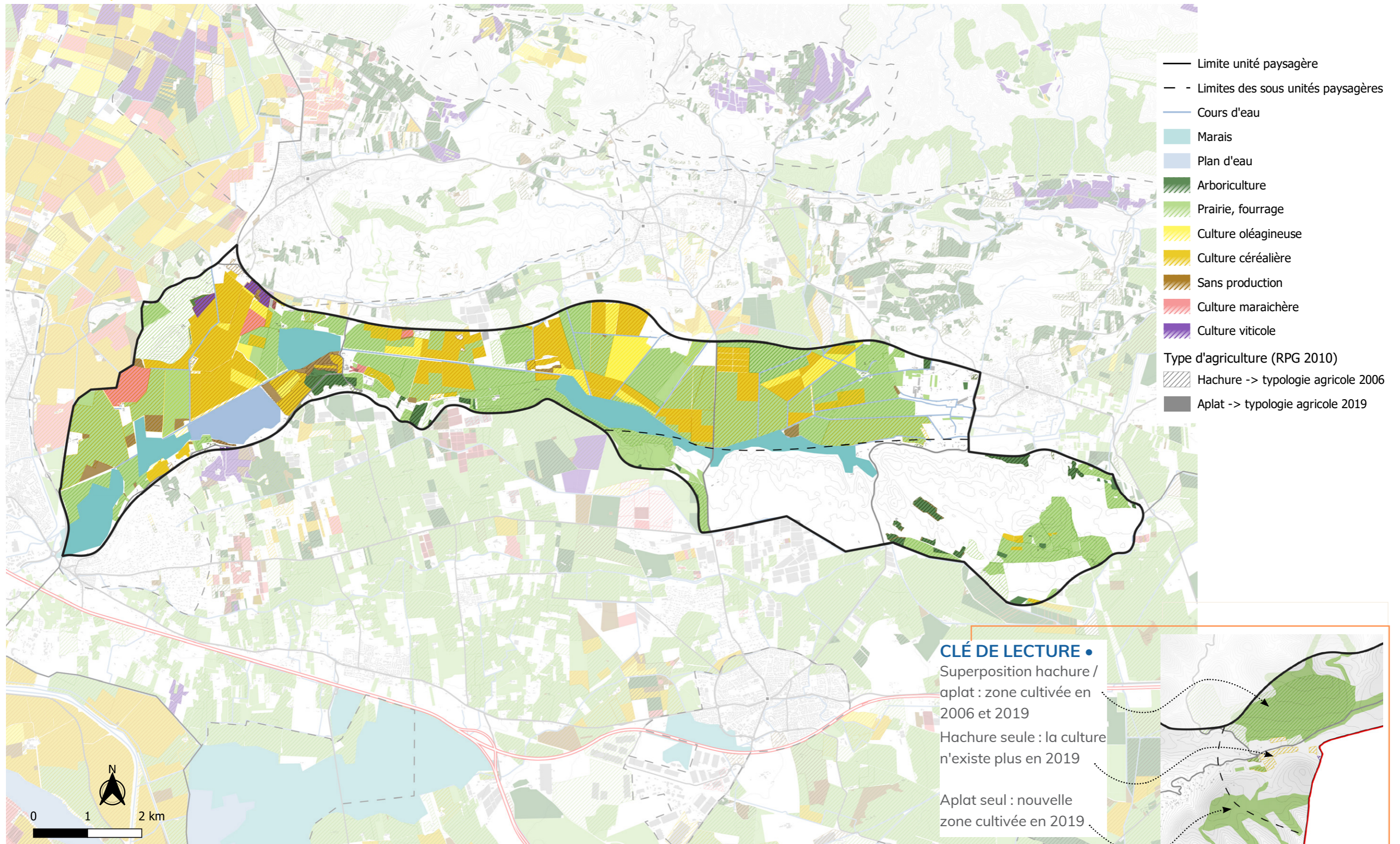


© bardinal Consultant

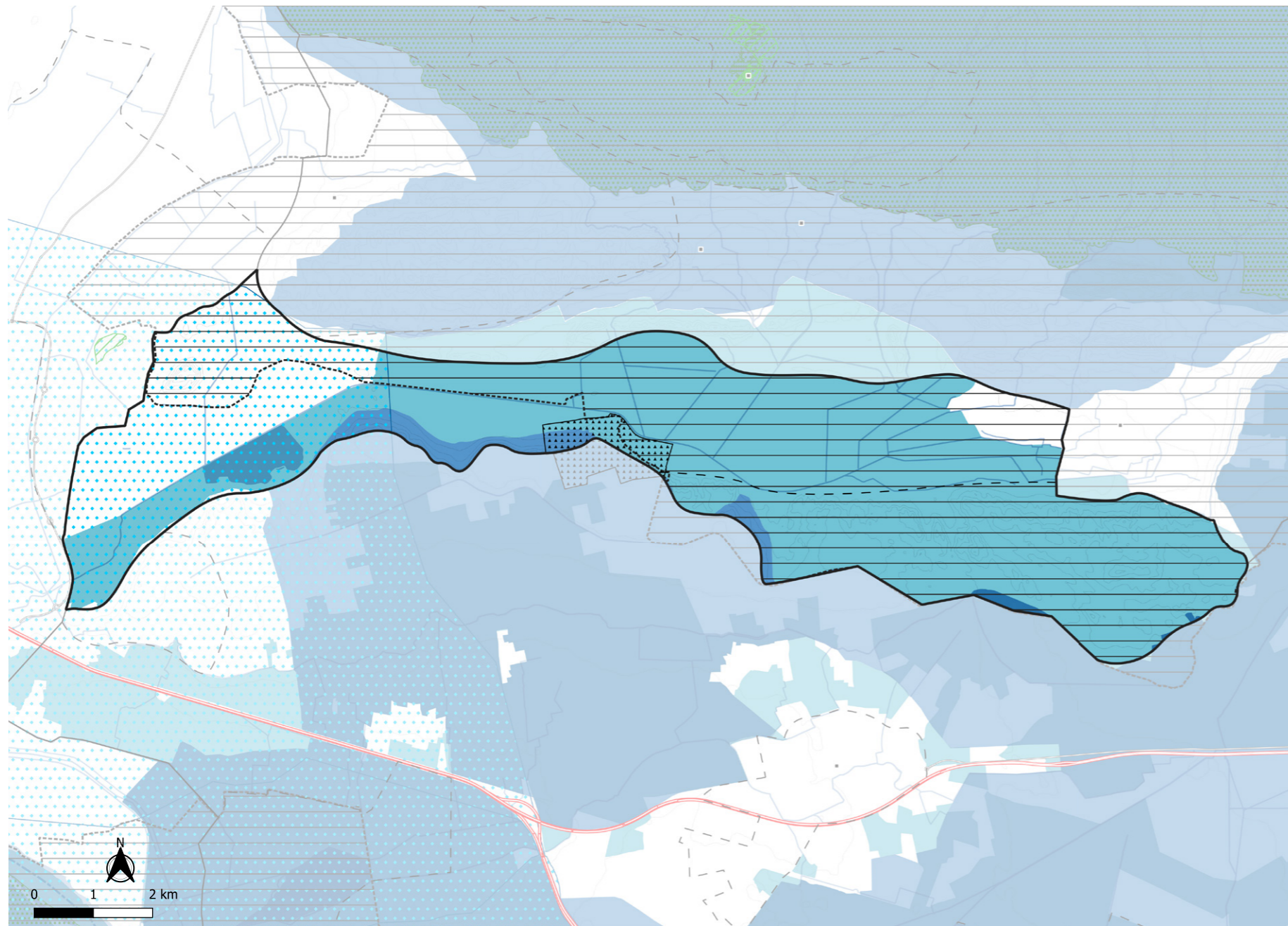
La Jussie, plante envahissante des marais et cours d'eau



L'ÉVOLUTION DES espaces agricoles



Source : Registre parcellaire graphique 2019-2010 (RPG) - L'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages.

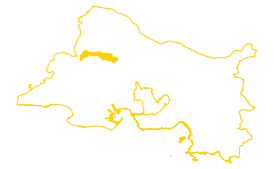


PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN 2021

Source : Géo-Ide, DREAL PACA. Cartographie : Signes Paysages.

- - Limites des sous-unités
- Cours d'eau
- Marais
- Plan d'eau
- ▨ Parc naturel régional des Alpilles
- ▣ Réserve naturelle régionale de l'Ilon
- ▣ Réserve de biosphère de Camargue
- Natura2000 - ZSC FR9301596, marais de la vallée des Baux et marais d'Arles
- Natura2000 - ZPS FR9310064, la Crau
- Natura2000 - ZCS + ZPS

LES ENJEUX en 2021



À l'image de la richesse de ses milieux, l'unité paysagère est couverte par plusieurs périmètres de protection et de gestion. Une partie appartient au Parc Naturel Régional des Alpilles et une autre à la Réserve de Biosphère de Camargue.

Ces protections réglementaires préservent les milieux et encadrent chaque projet envisagé sur le territoire concerné.

Les enjeux des Marais des Baux se portent sur cet équilibre à maintenir entre l'occupation des sols et les moyens mis en œuvre, comme les canaux et les modes culturels, pour maintenir l'activité notamment agricole.

Dans la version de 2006, les Marais des Baux étaient intégrés à l'unité paysagère du massif des Alpilles. Aucun enjeu spécifique n'avait été identifié.

LES ENJEUX en 2021

Les évolutions constatées permettent d'établir les enjeux. Les enjeux sont les aspects des évolutions qui préoccupent les acteurs du territoire, les gestionnaires et/ou les populations. Il s'agit d'articuler la connaissance avec les actions* et d'inviter les acteurs à se positionner.

LA SAUVEGARDE DES CANAUX

Au-delà du témoignage du savoir-faire de l'Homme pour disposer de cette ressource naturelle, les canaux assurent le fonctionnement hydrique du territoire. En effet, chaque canal est une pièce de tout un système d'amenée d'eau, de gestion des eaux de surface ou de mise en eau à des fins agricoles comme les rizières. La défaillance de l'un a des conséquences sur l'ensemble. La végétation qui les accompagne participe à la structure paysagère en maillant le territoire de cordons végétaux. Les principales menaces qui pèsent sur ces habitats sont la régression progressive de leur surface et l'altération de la qualité de l'eau. Les mutations agricoles et le manque d'entretien menacent directement la pérennité des canaux agricoles et des prairies humides.

- ◆ Equilibre hydrologique et maintien des zones humides.
- ◆ Élément de structure paysagère.
- ◆ Patrimoine architectural
- ◆ Héritages de savoir-faire et d'aménagements du territoire.
- ◆ Dégradation des fonctions écologiques en cas de busage.
- ◆ Zones de vie de nombreuses espèces.

* selon la méthodologie des atlas des paysages 2017



Le canal de la vallée des Baux



Une prairie marécageuse, support d'une riche biodiversité



L'aqueduc romain de Barbegal



© Bardinal Consultant

Le marais du Petit Clar



© Bardinal Consultant

Oliveraie du château d'Estoublon à Mourières



© Bardinal Consultant

Le canal de la Vallée des Baux

LES ENJEUX en 2021



LA SAUVEGARDE DES MILIEUX NATURELS

La préservation des milieux naturels des marais est nécessaire pour les écosystèmes qu'ils abritent, mais aussi pour les formations végétales xériques des bois de Chambremont et de Santa-Fé. Cette richesse est reconnue, pour les marais par leur adhésion à la Réserve de Biosphère de Camargue et la création de la réserve naturelle régionale de l'Illon, et pour les bois par les zones Natura 2000.

C'est à la fois un patrimoine floristique et faunistique. Les bois de Chambremont sont gérés par une association de chasse.

Ces milieux naturels représentent à la fois un patrimoine floristique et faunistique remarquable.

Ils ont aussi une valeur paysagère en tant que premier plan des Alpilles. L'équilibre fragile de ces milieux interroge sur leur devenir notamment face aux conséquences du changement climatique, même s'il est très difficile aujourd'hui de les identifier avec précision.

- ◆ Conservation de la diversité écologique des milieux par les outils réglementaires.
- ◆ Richesse des paysages grâce à la diversité des formations végétales.
- ◆ Trame paysagère de la végétation hydrophile associée aux canaux.
- ◆ Transformation voire disparition d'écosystèmes, conséquences du changement climatique sur la ressource eau.

LA PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

La qualité et la valeur des paysages sont assurées par le juste rapport entre activités humaines et gestion de l'eau. Cet équilibre est préservé grâce à l'agriculture qui maintient ouvert les espaces, participe ainsi directement à la sauvegarde de la biodiversité par des cultures extensives et assure l'entretien des canaux. Les cultures d'oliviers sont un des éléments de vocabulaire identitaire de la Basse Provence.

- ◆ Maintien des prairies fourragères.
- ◆ Mosaïque agricole grâce à la diversité des cultures.
- ◆ Préservation et entretien des canaux et rigoles.
- ◆ Entretien du patrimoine architectural associé à l'activité agricole : mas et domaines



Encourager le pastoralisme pour le gain dans l'entretien des paysages et son rôle dans le maintien des espaces ouverts :

Accompagner les nouveaux projets,

Maintenir des surfaces suffisantes aux parcours,

Faciliter la mise en place d'équipements/bergeries, nouvelles zones de parcours...

Valoriser l'agriculture pour son rôle dans l'entretien des paysages et le maintien de la qualité paysagère :

Soutenir l'agriculture dans ses formes actuelles et maintenir sa diversité.

Soutenir l'agriculture de proximité en faveur de la reconstitution des circuits courts, pour favoriser les pratiques extensives respectueuses de l'environnement.

Accompagner les équipements nécessaires à l'activité agricole : hangars, serres... dans leur forme, dimensions, matériaux...

Encourager la réhabilitation des bâtiments d'exploitation traditionnels et la préservation des petits éléments : puits, cabanons, murs en pierre...

LES PISTES d'actions en 2021

Assurer la préservation et la valorisation des milieux humides (marais, étangs, salins)

Assurer l'entretien des ouvrages nécessaires à leur fonctionnement : fossés, martelières, canaux.

Informier et sensibiliser les populations sur la richesse et la fragilités des milieux humides.

Préserver / reconstituer les motifs paysagers associés : haies, bosquet, roselières...

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes : campagnes d'éradication...

Valoriser les paysages des plans d'eau : entretien des berges, ménager des ouvertures vers le plan d'eau, aménager des points de vues...



Croquis : Signes Paysages